pour délibérer sur la position de Hambourg vis-à-vis du Zollverein, et pour inviter le Sénat à entrer, à l'exemple de Brême, en arrangement avec l'association douanière allemande pour l'établissement d'un bureau d'importation à Hambourg.

Vienne, 27 janvier.

La chambre des députés a adopté aujourd'hui, la proposition de M. Giskra, pour la nomination d'une commission chargée d'élaborer un rapport sur les déclarations récentes du ministre des finances, M. Plener.

Berlin, 26 janvier.

On écrit de Varsovie : Un Ukase impérial ordonne de frapper une médaille commémorative destinée aux militaires qui ont pris part à la campagne contre l'insurrection polonaise et aux civils qui se sont employés contre les manœuvres révolutionnaires en Pologne.

Vienne, 26 janvier.

La commission financière s'est réunie aujourd'hui. Le gouvernement s'est déclaré prêt à fixer un chiffre pour les réductions si la commission voulait autoriser des virements de compte et la mise en exercice du budget de 1866 d'après le même système. La commission financière aurait refusé cette proposition et résolu de procéder elle-même aux réductions à opérer dans le passif du budget.

Francfort, 27 janvier.

La cour d'appel a condamné le rédacteur responsable de l'*Europe* à cinq jours de prison pour un article injurieux pour le roi de Prusse.

Buckarest, 26 janvier.

Les journaux de Constantinople annoncent que l'ambassadeur britannique a adressé une note à la Porte au sujet de la nouvelle loi sur la presse qui soumet les journalistes étrangers, résidant à Constantinople, à la juridiction turque, malgré les traités et les expose, en certains cas, comme le démontre le *Courrier d'Orient*, à la peine capitale.

Madrid, 26 janvier.

Aujourd'hui au Sénat, le maréchal O'Donnell a prononcé un discours où il a dit que la question de l'abandon de San Domingo n'est plus entière, l'île étant déjà abandonnée de fait. Le maréchal a ajouté que s'il avait eu la direction des troupes employées contre les rebelles, il aurait juré sur sa tête de les réduire en trois mois. Il a dit enfin, qu'il était encore prêt à partir si la Reine l'ordonnait.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Le coton en 1865.

Le dernier numéro de l'*Economist*, en date du 21 janvier, nous apporte sur les perspectives du coton, pour l'année 1865, des considérations que nous devons soumettre à nos lecteurs, comme nous leur avons communiqué les observations de deux des correspondants du *Times*. On se rappelle que ces derniers exprimaient deux opinions complétement contraires : l'un prétendant que la production de cette année devait fournir largement aux besoins de la consommation industrielle, l'autre affirmant que les approvisionnements utilisables serait au-dessous de ces besoins. L'*Economist* nous fournit sur ce sujet plusieurs renseignements qu'il est bon de reproduire. Il nous donne d'abord les expéditions faites de Bombay et de Madras, pendant les cinq années commençant à 1860, et qui montre l'augmentation qui s'est réalisée pendant cette période dans les importations du coton indien en Angleterre.

EXPÉDITIONS DE BOMBAY.

	balles.
1860	508.000
1061	906,000
1862	915,000
1863	899,000
1864	1,044,000

Les expéditions de Bombay se sont donc accrues du double par l'effet et dans le cours de la guerre américaine.

EXPÉDITIONS DE MADRAS.

	balles.
1860	55,000
1861	80,000
1862	120,000
1863	177,000
1864	174,000

Si de 1863 à 1864 les expéditions de Madras ont subi une légère décroissance, il n'est pas moins vrai que de 1860 à 1864 le mouvement de ces exportations a plus que triplé.

Simultanément le Bengale qui, avant la guerre, n'envoyait point de coton, en a expédié des quantités de plus en plus considérables. Ces quantités ont monté de 30.000 balles en 1862 à 182,000 balles en 1864.

Voici le mouvement de ce commerce pour l'Egypte et le Brésil :

	Egypte. balles.	Brésil balles.
1860,	109,000	103,000
1961,	97,000	100,000
1862,	132,000	134,000
1863,	204,900	138,000
1864,	257,000	212,000

Les rapports de la Turquie donnent d'assez mauvaises nouvelles de la récolte. On attend un accroissement de la Chine et du Japon ; mais cet accroissement sera peu considérable.

D'après les estimations de l'*Economist*, qu'il prétend formées sur les investigations les plus soigneuses, les quantités que fournirait l'année 1865 seraient les suivantes :

	Balles.	Poids par balles. Livres.
Amérique	140,000	438
Egypte,	300,000	500
Brésil,	250,000	180
Inde,	1,500,000	365
Pérou et Indes-Occid.,	100,000	200
Turquie,	100,000	355
Chine et Japon,	500,000	250
	2,900,000	

L'accroissement apparent de notre approvisionnement depuis le commencement de la famine du coton, ajoute l'*Economist*, est plus grand que son accroissement reel, le poids des balles n'ayant cessé de baisser. Le tableau suivant présente le chiffre exact des importations :

	Balles.	Poids moy., livres	Total en livres.
1860,	3,366,000	425,000	1,430,550,000
1861,	3,086,000	415,000	1,259,940,000
1862,	1,445,000	370,000	534,650,000
1863,	1,932,000	364,000	703,248,000
1864,	2,587,000	347,000	897,689,000
1865 estimé à	2,900,000	341,900	988,800,000

Ce tableau démontre d'abord le fait assez remarquable de la diminution successive du poids moyen des balles. Il démontre ensuite qu'en acceptant comme exactes les estimations de l'*Economist* l'approvisionnement en coton, pour 1865, sera de près de 450 millions de livres anglaises au-dessous de l'approvisionnement de 1860. Mais ces chiffres sont loin de presenter encore la situation dans sa réalité pratique. On se tromperait énormément si l'on croyait que les 2,900.000 balles que l'on espère obtenir dans le cours de l'année 1865 représentent les quantités que pourra employer l'industrie. Les informations que nous avons prises auprès des sources les plus sérieuses nous autorizent à croire que les cotons indiens et chinois, par l'infériorité de leur qualité, les matières hétérogènes qu'ils contiennent et les difficultés de leur fabrication seront de fort peu de ressource pour les manufacturiers. Or, sur les 2,900,000 balles qu'on nous annonce pour 1865, plus des deux tiers se composent de cotons attendus de l'Inde et de la Chine, et, dans le tableau des approvisionnements pour 1865, ces deux contrées figurent pour les quantités ci-après :

	Balles.	Poids en livres de chacune.
Inde.	1,500,000	365
Chine et Japon .	500,000	240
Total .	2,000,000 de balles.	

reste par conséquent 1 million de balles en coton des Etats-Unis, de l'Egypte et de l'Amérique méridionale, et ce chiffre est exactement le même que celui que nous avait donné le correspondant du *Times* exprimant son entière conviction sur le maintien des hauts prix des cotons en 1865.

Pourtant l'*Economist* est d'avis que, cette situation étant donnée, les cotons baisseront dans le cours de l'année 1865, et il ne daigne pas mentionner l'objection qui lui a été posée d'avance sur le peu de faveur qui accueille le coton indien de la part à la fois des fabricants et des consommateurs. Il porte, comme étant d'une ressource égale pour la fabrication, les cotons de l'Inde ou de la Chine et les cotons de l'Egypte et de l'Amérique ; et c'est par ce moyen qu'il accumule des chiffres ayant pour objet de démontrer que les fabriques pourront largement suffire à leurs besoins et que la rareté du coton cessera selon toutes les probabilités dans le cours de 1865. Nous ne pouvons nous empêcher d'être d'un avis contraire, et si nous conseillons aux manufacturiers de la prudence dans leurs opérations sur les prix actuels ou à la hausse, nous serions tentés de leur recommander par-dessus tout une circonspection extrême dans les opérations à la baisse sur tout autre coton que sur le coton indien ou chinois que nous croyons en effet destiné à être fort abandonné par suite des sortes de vices redhibitoires qu'on lui reproche.

P. B—s DARNIS.

Une lettre d'Alexandrie (Egypte) apportée par le dernier paquebot arrivé à Marseille, s'exprime ainsi au sujet de la récolte du coton : « La récolte du coton sera » abondante, et la qualité généralement » belle. Les Fellahs qui croyaient que les » cours de cette fibre atteindraient aux » nues, en ont planté jusque dans leur » chambre à coucher, ce qui fait que le » blé a été entièrement oublié, et que » l'Egypte, autrefois la terre classique des » céréales et le grenier de l'Europe, en est » réduite à faire venir de la farine et du » blé de ses anciens tributaires. »

CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE

Les Chambres de commerce, ainsi que les Chambres consultatives des manufactures, viennent de recevoir du ministre du commerce une circulaire les invitant à nommer les délégués qui les représenteront devant la commission chargée de procéder à une enquête sur le régime des banques.

M. le ministre annonce l'envoi très prochain d'un questionnaire et il est permis de conclure de son langage que la commission commencera très-prochainement son travail. Cependant, le *Moniteur industriel* semble douter que cette enquête ait lieu dans un temps aussi rapproché.

Voici en quels termes il s'exprime :

« Plusieurs journaux ont annoncé que l'enquête sur les institutions de crédit allait commencer immédiatement.

» On fait observer qu'il semble difficile que cette enquête, qui doit être faite par le conseil supérieur du commerce, puisse avoir lieu au moment où les chambres vont se réunir ; M. Rouher, en effet, sera tout entier aux dispositions législatives, et comme il veut, dit-on, diriger lui-même l'enquête en sa qualité de président du conseil supérieur du commerce, il se pourrait bien qu'elle fût ajournée après la session.

» Tout porte à croire, d'ailleurs, que ceux qui ont le plus vivement réclamé l'enquête ne sont plus aussi pressés de la voir s'ouvrir, depuis que l'arrêté impérial lui a donné, en l'autorisant, un caractère général qui n'était pas dans leurs vues et dont ils pourraient bien redouter les conséquences.

» Quoi qu'il en soit, que l'enquête ait lieu plus tôt ou plus tard, l'essentiel est qu'elle se fasse, afin d'en finir une bonne fois avec toutes ces attaques et toutes ces prétendues théories imaginées pour couvrir du masque du bien public des prétentions d'intérêts très avides et très ardents.

» Il est aussi à désirer que, comme le demandent quelques journaux, le compte-rendu des séances du conseil soit publié jour par jour dans le *Moniteur*, et qu'on n'attende pas la fin de l'enquête, ainsi que cela se pratique ordinairement, pour livrer les dires des déposants à la publicité si restreinte de gros volumes qui ont presque toujours le tort d'arriver trop tard. »

Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets la circulaire suivante :

Paris, le 16 janvier.

Monsieur le préfet,

Plusieurs de vos collègues m'ont consulté sur la question de savoir si les fonds appartenant aux communes et aux établissements de bienfaisance peuvent être employés en achat d'obligations du Crédit foncier.

Après m'être concerté avec M. le ministre des finances, j'ai cru devoir résoudre cette question négativement.

L'article 46 du décret du 28 février 1852, sur les sociétés de crédit foncier, porte, il est vrai, que les fonds des incapables et des communes *peuvent* être employés en achats de lettre de gage ; mais ce décret n'a pas entendu modifier les règlements qui recommandent, pour l'emploi de ces fonds, les placements en rente sur l'Etat, de préférence à tous autres.

En présence des avantages réels que procure aux établissements publics la possession de ces rentes, l'administration supérieure ne peut que maintenir ce mode de placement.

Je vous invite donc, conformément au désir de M. le ministre des finances, à donner des instructions en ce sens aux administrations municipales et aux commissions administratives des établissements de bienfaisance.

Vous aurez soin de m'accuser réception de la présente circulaire.

Recevez, etc.

Le ministre de l'intérieur,
Signé, P. BOUDET.

On regrettait depuis longtemps, dans les départements du Nord de la France, de n'avoir pas d'école de droit ; les pères de famille se voyaient souvent avec peine obligés d'envoyer, au sortir du collége, leurs enfants à Paris, d'exposer leur jeunesse et leur inexpérience à tous les dangers et à toutes les exigences coûteuses de la capitale. C'était surtout à Douai, ancienne ville de parlement, patrie de l'illustre jurisconsulte Merlin, siége d'une cour impériale, que la nécessité d'une école de droit se faisait sentir. Ces vœux, manifestés en diverses circonstances, n'avaient jamais été complètement formulés ou n'avaient pas été encouragés par les autorités compétentes. Enfin, l'administration municipale de Douai, plus intéressée qu'aucune autre à ce projet, s'est décidée à les porter directement au pied du trône. L'accueil fait par Sa Majesté à la députation a été des plus gracieux et des plus favorables. La demande a été accordée sans difficulté, et la promesse de l'établissement d'une école de droit dans le plus bref délai a été donnée.

Ce service éminent ne profitera pas seulement à la ville de Douai; les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et même de l'Oise, y sont fort intéressés, et ils seront heureux d'un événement si avantageux pour les familles en général, et surtout pour celles à qui leur modique fortune ne permet pas d'envoyer et d'entretenir leurs fils à Paris. Nous ajouterons que la cour impériale de Douai est composée de magistrats distingués ; M. Pinard, procureur général, est un des hommes les plus remarquables du parquet de France par son éloquence, sa science et la droiture de son esprit. Il y a en outre à Douai une Faculté de lettres et un lycée dont les maîtres ont su élever les études à la hauteur de celles des meilleures maisons d'éducation de Paris. Les jeunes gens trouveront, par conséquent, toutes les ressources et tous les exemples qui doivent préparer leurs succès dans la carrière du barreau et de la magistrature.

(*Moniteur de l'Oise.*)

La plupart des préfets viennent d'adresser aux maires de leurs départements une circulaire concernant la fermeture de la chasse.

Plusieurs de ces magistrats ont profité de la circonstance pour inviter les instituteurs communaux à faire souvent à leurs élèves la lecture de l'article portant défense expresse de prendre ou détruire les œufs, les couvées et les nids des oiseaux.

En 1864, il a été délivré 321,000 permis de chasse en France. C'est, dit le *Sport*, une augmentation de 17,000 environ sur 1863.

La Chambre consultative des Arts et Manufactures de Roubaix vient d'autoriser la publication du résumé des procès-verbaux de ses séances dans le *Journal de Roubaix*. Cette décision, depuis si longtemps désirée, sera bien certainement accueillie avec satisfaction par nos lecteurs.

Nous recevrons avec reconnaissance les communications qui nous seront adressées et dont l'utilité, au double point de vue de l'intérêt local et des intérêts généraux, n'a pas besoin d'être démontrée.

C'est à partir de dimanche que le service des voitures de place commencera à fonctionner a Roubaix.

Les voitures stationneront sur la place de la mairie.

Ce matin vers six heures, un ouvrier qui se rendait à son travail aperçut, en passant sur la route de Tourcoing, entre les établissements de MM. Morel et Camille Leroux, le cadavre d'un homme couché à travers le trottoir et dont la mort paraissait remonter à plusieurs heures.

Aidé de quelques camarades, l'ouvrier transporta le cadavre dans une maison voisine.

Voici les renseignements que nous avons recueillis à ce sujet:

Le nommé Hippolyte Leclerq, ouvrier au service de M. V.., cordonnier à Tourcoing, et né à Neuve-Eglise près d'Ypres (Belgique), avait une conduite irrégulière et se livrait souvent à des excès de boissons. Depuis dimanche dernier, il n'a pas paru chez son patron, et il a été vu plusieurs fois dans un état complet d'ivresse. C'est à cette cause que sa mort est attribuée.

Leclercq était âgé d'environ cinquante ans.

Nous avons parlé des vols nombreux qui se commettaient depuis un certain temps dans les localités voisines de la frontière belge. Roubaix, Tourcoing, Halluin, Wattrelos, étaient souvent visités par des malfaiteurs qui avaient établi à Courtrai leur quartier-général.

---

d'ailleurs? Octave avait raison. Le frère aîné s'abstint de nouvelles observations au frère cadet, sans renoncer pourtant à l'espoir d'empêcher un mariage dont il augurait si mal.

CHAPITRE VIII.

A quelques jours de là, le duc d'Armentières, entrant chez M. Erneville, disait à Clotilde d'un air contrarié :

« Mon régiment revient en garnison à Paris le mois prochain. Voilà tous nos plans modifiés. Adieu notre voyage à Rome, pour cet hiver du moins! Car je n'obtiendrais point et je n'ai pas même l'intention de solliciter la prolongation d'un congé qui aura déjà duré trois mois à l'époque de notre mariage.

— Qu'allons-nous faire alors ? s'écria Clotilde avec humeur.

— Marions-nous tout de suite et partons, Nous avons encore deux mois devant nous. »

Elle se mit à rire.

« Comme vous y allez ! dit-elle. Un mariage ne s'improvise pas ainsi. Nous ne sommes prêts ni l'un ni l'autre. Je n'ai pas mon trousseau, et vous, chose plus essentielle, vous n'avez pas rempli les formalités nécessaires.

— C'est vrai, je n'y songeais pas, répondit Raymond un peu confus. Nous serons donc obligés de remettre notre voyage à l'automne prochain !

— C'est bien long, cela. Qui sait ce qui peut survenir dans l'intervalle ? Avec vous messieurs les officiers, est-on jamais sûr de rien ? D'ailleurs, s'il me faut attendre si longtemps, la chose n'aura plus de charme pour moi. Passe encore si c'était au printemps !

— Voulez-vous qu'en demandant un nouveau congé si rapproché de celui-ci, je m'expose à un refus ou je nuis à mon avancement.

— Non, non, répliqua vivement je veux vous voir génerale avant dix ans.

— Mais, dit M. Erneville, qui avait écouté tout pensif, si nous ajournions le mariage au mois de mai ? Cela nous autoriserait, me semble-t-il, solliciter pour cette époque, en vue de voyage de noces, le congé annuel auquel vous auriez droit un peu plus tard. »

Clotilde et Raymond se consultèrent des yeux. Il semblait mécontent ; elle, réfléchissait.

« Pourquoi ces retards ? demanda-t-il enfin, les sourcils froncés.

— Dans notre intérêt à tous, mon futur gendre. Comme vous avez pu le remarquer, votre alliance avec nous n'a pas l'approbation du monde parisien.

— Eh ! que m'importe ? s'écria le duc.

— Je vous en prie, Raymond, dit froidement Clotilde, ayez la bonté de ne pas interrompre mon père.

— Si l'opinion du monde vous est indifférente, mon cher duc, reprit le capitaliste, ma fille y tient plus que vous. Et puis, c'est à elle surtout que ce mariage fait une fausse position dans la classe de la société où il va l'introduire. Et je me plais à croire que vous l'aimez trop pour passer légèrement sur cette considération-là.

— Avec de pareils arguments, monsieur, vous êtes sûr d'avance de faire de moi tout ce que vous voudrez, dit Raymond avec une légère teinte d'impatience. Mais, au nom du ciel, de quelle utilité peut être sous ce rapport l'ajournement de notre mariage ?

— Vous allez le savoir, si vous voulez bien me prêter votre attention quelques minutes. Je le répète, votre alliance avec nous et vue de mauvais œil, dans notre monde aussi bien que dans le vôtre. A la Bourse, on m'accueille depuis quelques jours avec des airs moqueurs, des sourires des quolibets, des allusions plus ou moins détournées à mon ambition et à celle de ma fille. Il n'y a pas jusqu'à la petite presse qui ne s'en mêle. Tenez, lisez ceci. »

Il tira de sa poche et présenta au duc une de ces feuilles légères dont la chronique du jour est l'élement favori, et le persifflage le ton habituel. Le mariage d'un très grand seigneur avec une très-riche héritière, fille d'un parvenu, y était assez spirituellement tourné en ridicule, et les allusions, fort transparentes, ne permettaient pas de douter qu'il ne fut question du duc d'Armentières et de Mlle Erneville, Raymond lut l'article à haute voix. Clotilde ne fit qu'en rire.

« Laissons crier M. Alexis Maugin, dit-elle gaîment.

— Alexis ? répéta son père avec surprise.

— Eh ! sans doute : n'avez-vous pas reconnu son style ? L'article est de lui, j'en répondrais bien, et c'est lui encore qui doit être l'instigateur des petites méchancetés à notre adresse dans le monde de la finance.

— Je vous l'avais bien dit, qu'il se vengerait ! Enfin, quel qu'en soit l'auteur, il faut apaiser tout ce bruit ; et j'en ai trouvé le moyen. J'ouvrirai mes salons, je donnerai cet hiver des dîners, des bals, des fêtes splendides. J'y inviterai la noblesse et la finance. Et ne croyez pas que le faubourg Saint-Germain dédaigne d'y assister. A notre époque, l'argent est aussi une puissance ; parmi ces grands seigneurs si fiers de leurs parchemins, il en est plus d'un qui a besoin de moi pour redorer son blason. Mon Dieu, la chose est si simple quand on a pour ami un riche capitaliste ! On prête son nom à une entreprise, on appose sa signature au bas d'un acte de société, et l'on participe aux bénéfices sans prendre sa part des peines.

— En effet, dit Raymond en riant, mais on les grossit, vos bénéfices, messieurs les financiers. Vous ne feriez pas de si beaux avantages à ces profanes qui ne comprennent rien à vos combinaisons savantes, si vous n'aviez besoin du prestige de leurs noms et de leurs titres pour *faire mousser vos actions*, comme vous dites, je crois, dans votre style.

— D'accord : en toute affaire possible, il faut chercher l'intérêt de tous et de chacun. Donc, je suis fort bien avec plusieurs sommités de la haute noblesse et du monde officiel. Je compte, en leur faisant chez moi une réception princière, préparer à ma fille un accueil moins dédaigneux dans leurs cercles et conjurer les déboires qui pourraient résulter pour vous-même de votre *mésailliance*. A mes fêtes — qui effaceront en éclat tout ce que Paris a vu de plus splendide — je réunirai des gens de tous les partis, de toutes les sphères. La chaussée d'Antin me pardonnera alors de vouloir devenir le père d'une duchesse. Le faubourg Saint-Germain, voyant la beauté, la distinction de ma fille, sera bien obligé de reconnaître qu'elle ne fera pas tache parmi les dames de l'ancienne noblesse. Tout cela acquiert une double importance, maintenant qu'une fois mariés vous restez à Paris. Vous concevrez également que, pour opérer ces différentes conversions, il me faudra bien tout l'hiver. D'ici au mois de mai, vous aurez, quant à vous, le temps de fléchir votre famille. Quant elle verra que votre mariage ne rencontre plus d'hostilité parmi ses pairs, elle cessera de le repousser, et votre mère se décidera enfin à ouvrir ses bras à votre femme. Un peu de patience donc.

(*La suite au prochain numéro*).

COMPTES COURANT AVEC CHÈQUES

ET FONDS DISPONIBLES RAPPORTANT 5 0/0.

Bons à échéance rapportant 5 1/2 et 6 °/o.

AVANCES SUR TITRES 6 °/o et 1/4 de commission.

Arbitrages, émissions, encaissement de coupons et d'effets de commerce.

ACHAT et VENTE de toutes valeurs françaises et étrangères.

Renseignements spéciaux sur les valeurs françaises et italiennes.

La souscription à la huitième série pour les opérations d'arbitrages est ouverte jusqu'au 10 février prochain.

MM. L. MOUTIER ET Cᵉ, Banquiers, *rue Richer, 47, à Paris.* 5101-9400

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du *Journal de Roubaix*.